



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte électorale

Question écrite n° 69679

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, au sujet de notre carte électorale. Il désire savoir s'il entend procéder à des redécoupages.

Texte de la réponse

Un groupe de travail a été constitué au printemps 2005 afin de préciser la portée de l'obligation de remodelage des circonscriptions électorales au regard du principe constitutionnel de l'égalité des citoyens devant le suffrage. Ses conclusions et ses orientations de mise en oeuvre ont été remises au Gouvernement. Il a néanmoins été décidé de ne procéder à aucun découpage avant la fin de la présente législature. Intervenant à moins de deux ans de cette échéance, une telle opération aurait en effet pu apparaître contraire à l'usage républicain. La préparation des prochaines élections législatives se déroulera donc dans le cadre des circonscriptions actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69679

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6773

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9542